

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 juillet 2022

Délibération n° 2022-07-04

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 30/06/2022
En exercice	29	Date de l'affichage : 30/06/2022
Qui ont pris part à la délibération		

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Caroline GUERAUD ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Vincent BAUDONNE ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Éva BELIN en date du 04/07/22
Frédéric LAHARIE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 07/07/22
Serge ARLA donne procuration à Sandrine COELHO en date du 15/06/22
Chantal ROCHEFORT donne procuration à Nadine DURU en date du 20/06/22
Davy CAMY donne procuration à Caroline GUERAUD en date du 07/07/22
Cindy ESPLAN donne procuration à François TRAMASSET en date du 03/07/22
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 30/06/22
Christel EYHERAMOULO donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 05/07/22

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

Dénomination de voies privées

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'au titre de ses pouvoirs généraux de police, elle a le droit de contrôler les dénominations de toutes voies, publiques ou privées, et d'interdire celle qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Un permis de construire a été délivré le 7 novembre 2019 pour la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant 161 logements sur un terrain situé rue de Janin à ONDRES. A l'intérieur de ce programme, deux voies vont être créées, nécessitant donc une dénomination indispensable pour les services collectifs. Une réflexion a été engagée afin de prendre en compte l'identité de la Commune. Deux noms ont été retenus : « chemin de l'Etang » et « impasse des Pêcheurs », tels que localisés au plan ci-joint.

Ainsi, au regard de l'identité locale, il a été décidé de retenir les noms suivants « chemin de l'Etang » et « impasse des Pêcheurs », tels que localisés au plan ci-joint.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DÉCIDE** de dénommer les voies de cet ensemble immobilier « chemin de l'Etang » et « impasse des Pêcheurs », tels que localisés au plan ci-joint,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires y afférents,
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,
Le 11 juillet 2022
Le Maire,



Le Maire,
Euz BELIN

Acte rendu exécutoire le 12 / 07 / 2022

- après télétransmission électronique le 12 / 07 / 2022

- et mise en ligne sur le site de la commune le 12 / 07 / 2022

NB : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

